

OMPI



DATE : 23 février 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

QUESTIONNAIRE

SUR LE PROJET DE PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

I. GENERALITES

Le présent questionnaire est diffusé conformément au mécanisme de préparation et de suivi du programme et budget (voir l'annexe I) et à la décision prise par les assemblées des États membres lors de leur quarante-sixième série de réunions tenue en décembre 2008 (voir le paragraphe 54 du document A/46/12).

Les réponses des États membres à ce questionnaire seront publiées sur le site Web de l'OMPI, dans leur langue d'origine. Elles aideront le Secrétariat à préparer le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011, que le Comité du programme et budget examinera à sa session de juin 2009.

Objectifs stratégiques

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 est établi sur la base des neuf objectifs stratégiques que les États membres ont approuvés dans le cadre du programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 (documents WO/PBC/13/4 et A/46/12) et parallèlement au Plan stratégique à moyen terme pour 2010 - 2015 (PSMT). Le cadre stratégique, la structure de programme et le résumé des neufs objectifs stratégiques font l'objet de l'annexe II. Pour référence, les neufs objectifs stratégiques sont les suivants :

- Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle.
- Objectif stratégique II : Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre.
- Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement.
- Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle.
- Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle.
- Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle.
- Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux.
- Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes.
- Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes.

II. OBSERVATIONS

Prière d'indiquer, dans la colonne de droite, les observations de votre gouvernement sur les questions et priorités stratégiques que vous souhaiteriez voir traitées dans le cadre de la préparation du prochain projet de programme et budget de l'Organisation.

Objectifs stratégiques	Observations
I. Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Effort d'harmonisation et d'application des différents textes ou conventions par la sensibilisation et la formation des décideurs, ● Ratification des conventions en rapport avec la propriété intellectuelle.
II. Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	<ul style="list-style-type: none"> ● Enregistrement électronique, ● Promotion du PCT.
III. Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	<ul style="list-style-type: none"> ● Promotion des indications géographiques (ouverture à d'autres produits autre que les vins spiritueux), ● Mise en œuvre intégrale des ADPIC, ● Usage des brevets et des dessins en modèles industriels, ● Promouvoir et encourager le transfert de technologie.
IV. Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Bureau sur le continent Africain dans le but de la sensibilisation des décideurs.
V. Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● PCT, ● Formation, ● Documentation, ● Règlement des différends.

Objectifs stratégiques	Observations
VI. Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Respect de droits, ● Renforcement de la lutte contre la contrefaçon – mesures aux frontières, ● Sanctions et mesures contre les Etats contrevenants.
VII. Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> ● ADPIC – IG – M collective, ● Brevets / médicament, ● Brevetabilité du vivant.
VIII. Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ● Equipement des Etats membres en outils informatique, ● Production et distribution de documents, ● Création de bureaux régionaux.
IX. Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les capacités des offices existants, ● Promouvoir la création de nouveaux offices, ● Adopter une nouvelle législation sur l'enregistrement des savoirs traditionnels (enregistrement international)

III. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Toute observation de nature générale peut être consignée dans le cadre ci-après.

Observations générales
<p>La propriété intellectuelle est un moyen puissant pour aider les Etats Africains pour leur développement économique, social et culturel par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place d'un bureau des applications stratégiques de la propriété intellectuelle, ➤ La facilitation et la mise à la disponibilité de documents brevets en rapport avec le développement des Etats Africains.

IV. PROCEDURE A SUIVRE

Le Bureau international vous saurait gré de bien vouloir lui renvoyer le questionnaire dûment rempli avant le jeudi 19 mars 2009, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante <controller.mail@wipo.int>. Une copie de confirmation pourra être envoyée par courrier postal. Le questionnaire est également disponible sous forme électronique sur le site Web de l'Organisation à l'adresse suivante <<http://www.wipo.int/about-wipo/fr/pb/>>.

Liste des annexes :

Annexe I Mise en œuvre du nouveau mécanisme

Annexe II Le cadre stratégique, la structure de programme et le résumé des neuf objectifs stratégiques

[Les annexes suivent]